



SSIAP2 REMISE À NIVEAU

A partir de 310€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les personnes possédant une qualification d'agent de sécurité incendie et ne justifiant pas de 1607 heures dans l'emploi au cours des 36 derniers mois ou ayant dépassé la date anniversaire du recyclage. Les personnes titulaires de diplômes ERP1 ou IGH1

Prérequis : Être titulaire du SSIAP2 ou d'une équivalence ERP2, IGH2. Être titulaire des brevets de secourisme suivants : SST ; PSC1 ; PSE en cours de validité ou recyclé de moins de deux ans. Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical selon le modèle déterminé de moins de trois mois

Accessibilité aux personnes handicapées

Prochaines sessions

BEAUVAIS

SESSION 1 : 02,03,04 octobre

SAINT-OMER

SESSION 1 : 16,17,18 septembre

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Assurer la sécurité des personnes et de la sécurité incendie des biens par le passage d'une remise à niveau obligatoire pour les personnes ne pouvant justifier d'aucune activité visée par l'arrêté du 2 mai 2005

Les + de la formation

Mise en pratique dans notre bâtiment pédagogique (PC sécurité, SSI de catégorie A, aire de feu...)





SSIAP2 REMISE À NIVEAU

Contenu de la formation

- Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie
- Séquence 2 : Mise en situation d'intervention
- Séquence 3 : Prévention
- Séquence 4 : Moyens de secours
- Séquence 5 : Gestion du PC Sécurité
- Séquence 6 : Organisation d'une séance de formation
- Séquence 7 : L'équipe de sécurité incendie





SSIAP2 REMISE À NIVEAU

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques de mise en situation.

Modalités d'évaluation

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.
Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur

Modalités de financements

Cap Emploi, Compte Personnel de Formation (CPF),
Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO),
Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

Animateur (trice) de Formation avec un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine et à jour des compétences requises

Modalités et délai d'accès

Être titulaire du SSIAP2 ou d'une équivalence ERP2, IGH2.
Être titulaire des brevets de secourisme suivants : SST ; PSC1 ; PSE en cours de validité ou recyclé de moins de deux ans.
Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical selon le modèle déterminé de moins de trois mois

